

REGLEMENT FOULEES DE GROMESNIL

ORGANISATION

Le G.A.C.C.S.R organise le 17 septembre 2023 les 3^{èmes} Foulées de Gromesnil. Cette manifestation est constituée de 4 compétitions :

1. MARCHE SPORTIVE 5 KM	Départ 9H15
2. RANDONNEE 5 KM	Départ 9H15
3. COURSE 10 KM EN INDIVIDUEL	Départ 9H30
4. LA MINI GALOPETTE 800 M	Départ 11H15 (Ecole athlé/Poussins)
5. LA GALOPETTE 1600M	Départ 11H30 (Minimes/Benjamins)

CATEGORIES

Mini Galopette : Ecoles Athlé (2015 à 2017) et Poussins (2013 à 2014)

Galopette : Benjamins (2011 à 2012) et Minimes (2009 à 2010)

Course 10 km et Marche Sportive 5 km : Cadets à Vétérans

5 km randonnée : Ouvert à tous à partir de la catégorie Cadets (2007/2008)

INSCRIPTIONS

MARCHE SPORTIVE - 5 KM

INSCRIPTIONS DEMATERIALISEES SUR LE SITE "Normandie Course A Pied". Le paiement en ligne est sécurisé et vous disposez d'un visuel sur tous les engagements.

Inscriptions possibles sur internet jusqu'au vendredi 15 septembre 2023 19h00

Ou

Envoi inscriptions papier à :

BROUARD Patricia 64, Rue Raymond Queneau 76430 ST ROMAIN DE COLBOSC.

Chèque à l'ordre du GACCSR

Renseignements : patriciabrd@gmail.com

INSCRIPTIONS SUR PLACE : samedi après-midi de 14h00 à 17h00 et dimanche matin à partir de 8h00 avec une majoration de 2 €.

ENFANTS : GALOPETTE et MINI GALOPETTE

INSCRIPTIONS PAR MAIL à Mathilde DEBLONDE à l'adresse mail suivante emathilde14@hotmail.fr

Bulletin individuel d'inscription sur notre site : www.gaccsr.com

INSCRIPTIONS SUR PLACE Samedi après-midi de 14h00 à 17h00 et dimanche matin à partir de 8h00

Gratuit pour les enfants (ATTESTATION PARENTALE à fournir pour les non licenciés)

PARCOURS

10 km course : Parcours sur une boucle avec forêt et chemin (détail parcours sur site GACCSR).

5 km marche et randonnée : Parcours nature et chemin

RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards sont à retirer le dimanche matin au Parc Eco Normandie, au Château de Gromesnil à St Romain à partir de 8h00
Ce sont des dossards avec puce récupérable.

MONTANT DES INSCRIPTIONS

MINI GALOPETTE ET GALOPETTE	GRATUIT
10 KM COURSE	10 €
MARCHE SPORTIVE	8 €
RANDONNEE	4 €

CERTIFICAT MEDICAL

Conformément aux articles L231-2 et L231-3 du code du sport et à l'article II A de la réglementation hors stade de la FFA : La participation aux Foulées de la Communauté est subordonnée à la présentation :

Pour les licenciés : une copie de la licence FFA, FSGT ou triathlon avec mention « athlétisme ».

Pour les non licenciés ou autres licences sportives : une copie du certificat médical, datant de moins d'un an avec la mention « non contre-indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition ».

Pour les Ecoles Athlé, Poussins, Benjamins, Minimes et jeunes moins de 18 ans, une attestation sur l'honneur d'un des parents devra être fournie.

PARTICIPATION DES MINEURS : L'autorisation parentale est obligatoire et doit être signée par l'un des parents pour que l'enfant mineur puisse participer à la compétition.

Il est de la responsabilité du représentant légal de s'assurer que l'état de santé de l'enfant mineur l'autorise à la pratique du sport ou de l'athlétisme en compétition. Pour cela, il devra impérativement compléter le questionnaire de santé figurant sur le site www.gaccsr.com. Si la réponse à une des questions posées est OUI : Il devra s'assurer auprès d'un médecin de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme en compétition (présentez-lui ce questionnaire renseigné). Si la réponse à toutes les questions est NON : Il n'y aura pas de certificat médical à demander. Par la signature de l'attestation parentale, le représentant légal s'engage à avoir procédé à ces vérifications

ASSURANCES

Les organisateurs sont couverts par une police responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance, il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique et physiologique immédiate ou future, ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel. Les concurrents s'engagent également à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident ou accident pouvant résulter de leur participation à cette épreuve.

ASPECT MEDICAL

Une assistance médicale est assurée par la Protection civile. Le ou les médecins peuvent décider de la mise hors course d'un athlète.

SANITAIRES

Il n'y aura pas de douche mise à disposition des coureurs. 2 WC seront à disposition.

RAVITAILLEMENTS

1 point de ravitaillement (eau), sur le parcours.

Ravitaillement à l'arrivée

Toasts Boudin de St Romain

RESPECT DE LA NATURE

Chaque participant se doit de respecter l'environnement : pas de jets de déchets en dehors des ravitaillements. Les gobelets en plastique sont désormais interdits.

CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

CLASSEMENTS

Le G.A.C.C.S.R fait appel à la Société "SMIL'EVENTS 27" pour s'occuper de la gestion des résultats.

Les catégories pour les classements s'appliquent en fonction du règlement de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

Un classement général et par catégorie est effectué à l'issue de chaque course (sans cumul). Ces résultats seront affichés et seront disponibles dans la soirée sur www.gaccsr.com et www.normandiecouseapied.com.

RÉCOMPENSES

Récompenses pour tous : choix d'un lot lors du retrait des dossards.

GALOPETTE & MINI GALOPETTE

La remise des récompenses se fera à la fin des courses.

Mini galopette : Médaille pour tous et récompenses pour les 3 premiers Ecoles athlé et Poussins filles et garçons.

GALOPETTE : 3 premiers de chaque catégorie Benjamins et Minimes filles et garçons.

MARCHE SPORTIVE/10 KM COURSE

La remise des récompenses aura lieu à partir de 11h30 à la charreterie

Un classement scratch sera établi comme suit :

SCRATCH (SANS CUMUL)

5 KM MARCHÉ 3 PREMIERS Hommes & Femmes
1^{er} de chaque catégorie Masters

10 KM COURSE 3 PREMIERS Hommes & Femmes
1^{er} de chaque catégorie Masters

RANDONNÉE : Pas de classement, ni récompense.

DROIT D'IMAGE

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser sans contrepartie financière les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux Foulées de la Communauté sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Des contrôles anti-dopage inopinés peuvent avoir lieu à l'initiative de la FFA sans que ce soit à l'initiative de l'organisation ou qu'elle puisse s'y opposer. Conformément à la législation tout participant désigné, licencié ou non, doit s'y soumettre, sous peine des sanctions prévues par la loi.

SÉCURITÉ

Les accompagnateurs ou suiveurs (en vélo ou autre moyen de locomotion) sont interdits sur les parcours. Le non-respect de cette disposition entraînera la disqualification de l'athlète.

RGPD

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

ANNULATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité ou la santé (Annulation pour cause COVID) des concurrents ou des bénévoles encadrant l'épreuve, l'organisation se réserve le droit d'annuler les épreuves.

Pour toute annulation due à la crise sanitaire, votre inscription sera automatiquement reportée à 2023.

En cas de limitation du nombre de participants, les coureurs non retenus se verront remboursés de la somme de leur inscription.

CONNAISSANCE DU REGLEMENT

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît prendre connaissance du règlement et l'accepter en totalité sans aucune réserve.